

Pour les portes servant de clôture soit à un édifice, soit à une portion d'édifice ou à une pièce ou salle, il y a une distinction à faire entre les portes extérieures ou intérieures, non seulement pour leur architecture, ainsi que nous le verrons plus loin, mais pour leur disposition.

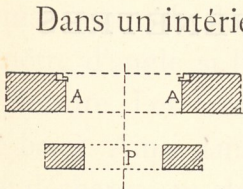


Fig. 160.

Dans un intérieur, et sauf les cas où l'architecture monumentale, adoptée pour un vestibule, péristyle ou galerie en pierre, constitue une véritable ordonnance de façade, les menuiseries des portes sont placées *au parement* de l'une ou de l'autre face d'un mur (fig. 160). L'architecte choisit entre les deux faces, d'après les considérations de commodité ou de décoration. Les épaisseurs en renforcement A-A se nomment le *tableau* de la porte.

Il résulte de là que dans un plan une porte dans un mur intérieur est simplement exprimée par une ouverture rectangulaire P dans la projection du mur.

Il n'en est pas de même dans une porte extérieure. Souvent ces portes doivent s'harmoniser avec la disposition des fenêtres

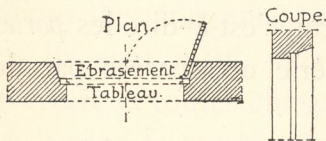


Fig. 161.

voisines; d'ailleurs, ces portes, généralement plus grandes, envahiraient trop sur les pièces si elles s'ouvraient au parement intérieur du mur, aussi les dispose-t-on ordinairement — comme nous le verrons pour les fenêtres — de la façon suivante (fig. 161): le *tableau* ne comprend qu'une partie de l'épaisseur du mur, et la menuiserie est logée dans une retraite qu'on nomme la *feuillure*; au delà, vient l'*ébrasement* dans lequel ouvre la porte. L'ébrasement est toujours un peu oblique pour que la porte puisse ouvrir largement au delà de l'angle droit. La même disposition encadre la baie par le haut, de sorte que, en